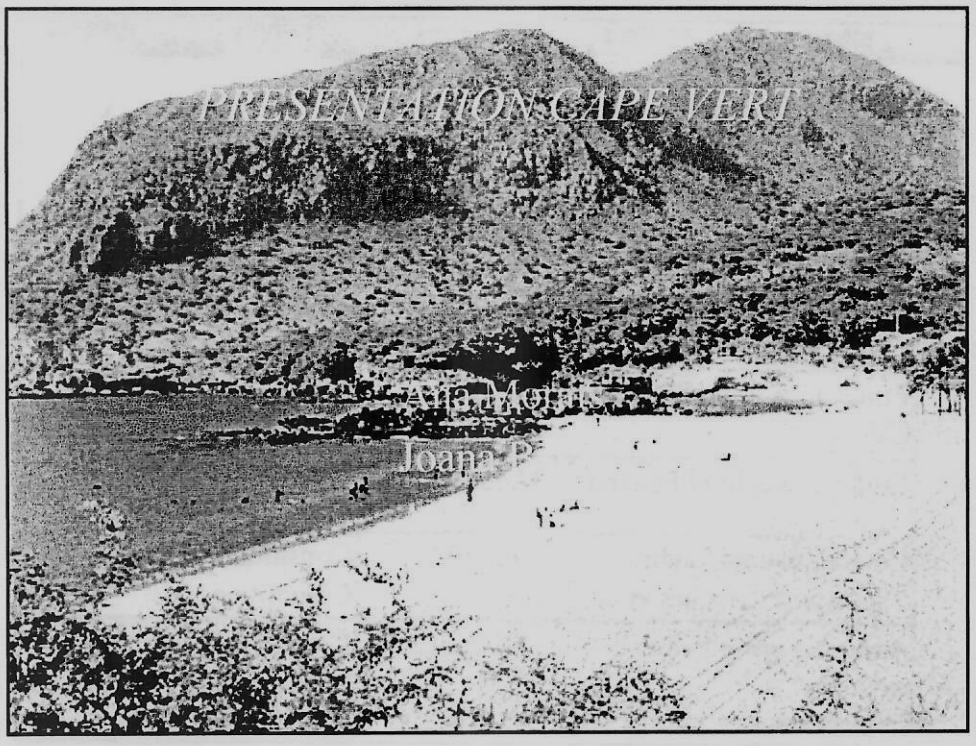

LECONS / DIAGNOSTIC

1. Completer/approfondir l'analyse des risques et de la couverture des groupes cibles
2. Analyser des risques sociaux et de la vulnerabilite par groupe d'age
3. Mesurer la vulnerabilite (etudes a faire)
4. Analyser les limites des programmes existants
5. Mecanismes de coordination des acteurs/actions

FORMULATION POLITIQUES APPROPRIES

- Mettre en coherence les elements de politique qui concourent a la protection sociale
- Approfondir le ciblage des beneficiaires
- Evaluer regulierement le processus de gestion du risque social
- Processus participatif
- Cadre institutionnel adequat
- Mecanisme de Suivi-Evaluation Decentralise

PLAN D'ACTION

1. **Progress Accomplis et activites en cours**
   - Pensions de vieillesse, d' invalidite et de survie;
   - Reseau d'equipements sociaux
   - Programme d'action social scolaire (cantines scolaires)
   - Assistance medicale et hospitaliere universelle
   - Carte sociale en cours d'elaboration
   - Etude sur les menages des enfants en risque;
   - Programme d'appui aux orphelins en phase de demarrage
   - Analyse des depenses de sante des menages
   - Mise en place de la strategie de securite alimentaire et son articulation avec la SPS

MINISTERE DE LA FAMILLE DE L'ENTREPENARIAT
FEMININET DE LA MICRO FINANCE

CELLULE DE SUIVI DES PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Réunion Bureau
Axe 3 : Gestion des risques et catastrophes majeurs

Feuille de Présence du 25 Mars 2008

Prénoms & Nom	Structure	Tél /mail	Signature
MARCO PLATZER	COOPERATION ITALIENNE	COOPERAZIONE.DAKAR@ESTERI.IT	[signature]
Ndeye Issa Diop Ndiaye	Direction Protection Droits de l'Enfant	77 645 16 75 diopl.issa@yahoo.fr	[signature]
Giancarlo Pini	Coop. Italienne		[signature]
SALAH Mohamed	UNICEF	msalah@unicef.org	[signature]
Awa Nguer Fall	DGP / MEF	awanguer@yahoo	[signature]
Fatou Diouf	CSPLP / MEF	ffdiouf@hotmail.com	[signature]
Ouleye Sy Thiodme	DESPS	ouleyesy03@yahoo.fr	[signature]
Mamadou WANE	UNICEF	mwane@unicef.org	[signature]
Ndeye Ngoye Lo / Diene	DAS	776485445 ndeyelo@yahoo.fr	[signature]
MOUSSA DIOP	D.E.S.P.S	diopmoussa@hotmail.com 77 632 05 58	[signature]
Oumar DIOP	HANDICAP Form Educ / CRPH	oumardiophf@yahoo.fr	
Ousmane Kâ	CDO-PLCP	ousmanekacso@yahoo.fr	[signature]

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABDH	**: Approche Basée sur les Droits de l'Homme**
ACAB	: Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires
ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
AEP	: Adduction d'Eau Potable
AFDS	: Agence du Fonds de Développement Social
ANEJ	: Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANRAC	: Agence nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
ANREVA	: Agence nationale du Plan pour le retour vers l'agriculture
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	: Aide Publique au Développement
APIX	: Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASEPEX	: Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
BAD	: Banque Africaine de Développement
BASE	: Bureau d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur
BCE	: Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise
BCI	: Budget Consolidé d'Investissement
BFEM	: Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT/STEP	: Bureau International du Travail/Stratégies et Techniques contre l'Exclusion Social et la Pauvreté
CASFP	: Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat
CCHD	: Compte Courant Hors Dons
CCMC	: Cyber Centre Multimédia Communautaire
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	: Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEB	: Curriculum Education de Base
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toute Forme de Discrimination à l'Egard des Femmes
CFAA	: Country Financial Accountibility Assessment

CFEE : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires

CL : Collectivités Locales

CLAC : Centre de Lecture et d'Animation culturelle

CM : Chambre de Métiers

CMC : Centre Multimédia Communautaire

CNDS : Comité National du Dialogue Social

COSRISS : Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale

CPAR : Country Procurement Assessement Report

CPI : Conseil Présidentiel sur l'Investissement

CSPLP : Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté

CSRP : Crédit de Soutien à la réduction de la Pauvreté

DAPS : Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique

DASP : Direction de l'Appui au Secteur Privé

DCMP. : Direction Centrale des Marchés Publics

DESPS : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale

DGID : Direction Générale des Impôts et Domaines

DPC : Direction de la Protection Civile

DPRH : Direction de la Population et des Ressources Humaines

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EBC : Ecoles Communautaires de Base

ECS : Enquête de Conjoncture Sociale

EDS : Enquête Démographique et de Santé

ENTES : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Sénégal

ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages

FAIB : Fondation d'Appui aux Initiatives de Base

FAISE : Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur

FDD : Fonds de Dotation à la Décentralisation

FECL : Fond d'Equipement des Collectivités Locales

FERA : Fonds d'Entretien Routier Autonome

FIMF : Fonds d'Impulsion à la Micro Finance

FNAE	: Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPJ	: Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNR	: Fonds National de Retraite
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GV	: Groupes Vulnérables
HFHS	: Habitat For Humanity Sénégal
IADM	: Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
IEC	: Information – Education - Communication
IMF	: Institution de Microfinance
IPM	: Institut de Prévoyance Maladie
IPRES	: Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
LOASP	: Loi d'Orientation Agro Sylvo-Pastorale
LPS	: Lettre de Politique Sectorielle
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MIDA	: Migrations pour le Développement de l'Afrique
MIFERSO	: Mines de Fer du Sénégal Oriental
NINEA	: Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OCI	: Organisation de la Conférence Islamique
OIM	: Organisation Internationale des Migrations
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	: Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONEQP	: Observatoire de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles
ONFP	: Office National de Formation Professionnelle
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	: Organisation des Secours

OSC	: Organisations de la Société Civile
PACD	: Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable
PADEL	: Programme d'Appui au Développement Local
PADERBA	: Programme d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé
PA LPS	: Programme d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PAPA	: **Projet d'appui à la promotion des aînés**
PAQUA	: Projet d'Appui à la Qualification
PARC	: Projet d'Appui d'Urgence à la Reconstruction de la Casamance
PAREP	: Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PARRER	: Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue
PASMI	: Programme d'Appui au Secteur Minier
PDEF	: Programme de Développement de l'Education et de la Formation
PDMAS	: Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PEPAM	: Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLT	: Projet sectoriel eau à Long Terme
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PNASA	: Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PNASCOT	: Programme National d'Aménagement pour la Solidarité et la Compétitivité Territoriale
PNBG	: Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	: Programme National de Développement Local
PNDA	Programme National de Développement Agricole
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRAESC	: Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance

PRDCC	: Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales
PRDI	: Plan Régional de Développement Intégré
PRECAREF	: Programme de Renforcement des Capacités de Responsabilité Financière et de Transparence
PRECOL	: Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités Locales
PRODDEL	: Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local
PROMER	: Projet de Promotion de la Micro Entreprise Rurale
PSA	: Programme de Soutien à l'Action culturelle
PSAOP	: Programme des Services Agricoles et d'appui aux Organisations de Producteurs
PSM	: Programme Social Minier
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RBC	: Réadaptation à Base Communautaire
REGEFOR	: Réforme de la Gestion des Forages Motorisés Ruraux
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SAR	: Société Africaine de Raffinage
SCA	: Stratégie de Croissance Accélérée
SCRP	: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SDE	: Sénégalaise des Eaux
SDS	: Schéma Directeur Statistique du Sénégal
SENELEC	: Société Nationale d'Electricité
SFD	: Système Financiers Décentralisés
SMN	: Santé Maternelle et Néonatale
SNEEG	: Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SNPS	: Stratégie Nationale de Protection Socilale
SONES	: Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
SR	: Santé de la Reproduction
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDI	: Taux de Dépendance des Importations
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNCM : Union Nationale des Chambres de Métiers

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : United States Agency for International Development

2.1.- Programmation et dotation de l'année 2007

2.1.3.- AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques et catastrophes

Les informations chiffrées portant sur la programmation, l'exécution et, dans une moindre mesure, les prévisions relatives à l'axe 3 sont parcellaires et incomplètes. La répartition des montants PTIP entre bailleurs et Etat et entre les secteurs n'a pas été disponible. Par ailleurs, ces informations n'ont pas été désagrégées selon les secteurs ou domaines pertinents. Aussi doivent-elles être analysées avec beaucoup de réserves dans les trois tableaux concernant cet axe. Nous nous limiterons à en dégager les grandes tendances.

Tableau 1 : Axe 3 Programmation de 2007

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions PAP/ DSRP2			Dotation BCI		Ratio BCI/DSRP	
	Montant DSRP	Bailleurs	Etat	Bailleurs	Etat	Etat	Bailleurs
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	1,900	0					
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	12,300						
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	5,603		0,315		0,355	112,7%	
GROUPES VULNERABLES							
PROTECTION ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES	6,498	0,723	0,955				
PERSONNES AGEES OU AINES	2,104	0	0,104	0	0,063	60,6%	
JEUNES	7,443	0,028	0,112	0,028	1,07	150,3%	100,0%
ENIFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	4,017	0,480	1,039				
PERSONNES HANDICAPEES	2,100	0	0,858				
FEMMES EN SITUATION DE	5,150	0.450	1,855				

VULNERABILITE							
PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	**3,599**	**3,500**	**0,099**	**2,5**	**0,2**	**202,0%**	**71,4%**
POPULATION	**1,702**	**1,100**	**0,290**	**0,905**	**0,29**	**100,0%**	**82,3%**
TOTAL GENERAL AXE 3	**52,416**		**5,627**		**3,433**	**139,7%**	**74,2%**

En 2007, le montant des prévisions pour l'ensemble de l'axe 3 s'élevait à environ 52,4 milliards FCFA. Au sein de l'axe, le montant programmé pour l'extension de la protection sociale est de l'ordre de 12 milliards FCFA et dépasse de loin tous les autres sous secteurs pris individuellement dans cet axe.

2.2.- Exécution des programmes et projets articulés au PAP

2.2.3.- AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques et catastrophes

Tableau 2 : Axe 3 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Programmations 2007 BCI		Réalisations Etat		Réalisations bailleurs	
	Etat	Bailleurs	Montants	Taux	Montants	Taux
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	1,9					
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	12,3					
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	0,315	0	0,355	64,5%	0	
GROUPES VULNERABLES						
• **PROTECTION ET SUIVI DES POPULATIONS VULNERABLES**	0,955	0,723	1,520		0,387	
• **PERSONNES AGEES OU AINES**	0,104	0	1,804	54,0%	0	
• **JEUNES**	0,112	0,028	1,191	98,6%	0	0,0%

• **ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE**	1,039	0,480	0,430		1,831	
• **PERSONNES HANDICAPEES**	0,858	0	0,346			
• **FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE**	1,855	0,450	2,087			
• **PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES**	0.099	3,2	0.099	100,0%	3,38	135,2%
• **POPULATION**	0,29	1,100	0.137	90,7%	0,179	19,8%
TOTAL GENERAL AXE 3	**19,827**	**5,981**	**7,969**	90,0%	**5,777**	103,7%

Pour la composante réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, un ensemble d'actions prioritaires avait été programmé dans le DSRP2, notamment :

- (i) la lutte contre l'évasion sociale, le renforcement de la tutelle des organismes de sécurité sociale et la consolidation du dispositif de régulation comme condition indispensable à l'introduction de nouveaux systèmes de retraite capables d'améliorer le niveau des pensions et d'élargir les prestations de retraite aux non salariés ;
- (ii) la promotion de la démarche préventive de gestion des risques sociaux et la réforme du dispositif d'assurance maladie des salariés,
- (iii) la réduction des risques de vulnérabilité consécutives à la maladie, à la vieillesse, à l'invalidité, à la perte d'emploi, etc., par la mise en place et/ou le renforcement des mécanismes de couverture permettant au travailleur d'échapper au basculement dans la pauvreté lorsque la perte de revenu est inéluctable du fait de la survenance de ces risques ;
- (iv) l'accès à l'habitat social pour offrir une perspective sécuritaire aux salariés et aux membres de leurs familles exposés à la pauvreté infantile, mais aussi pour maintenir le pouvoir d'achat par la réduction de la part des salaires et pension de retraite consacrée aux charges locatives;
- (v) le renforcement des capacités des professionnels et des acteurs sociaux impliqués dans la gouvernance des organismes de sécurité sociale et assurer des pensions de retraites décentes en garantissant la viabilité à long terme des régimes.

Il convient de noter que pour cet axe, la stratégie de mise en œuvre des actions prioritaires et des autres actions a été définie selon une démarche séquentielle qui commence nécessairement par les études préalables à toute réforme sociale, qui intègre une phase de dialogue tripartite avec les partenaires sociaux impliqués avant d'aboutir à la formulation du cadre juridique, conventionnel, financier et organique.

Au regard des 3 étapes définies, il faut souligner que

- la <u>première étape</u> est quasiment réalisée: l'essentiel des études de faisabilité est en cours de réalisation, sur financement de la Banque mondiale, avec des ressources externes au BCI. Le défi principal sera de capter les ressources nécessaires pour la continuation du processus devant aboutir à la mise en œuvre des étapes suivantes à savoir:

- <u>la seconde étape</u>: le processus participatif d'appropriation par tous les acteurs impliqués dans la réforme. Au Sénégal, aucune réforme dans le domaine social ne peut être entreprise sans un dialogue social dynamique entre les partenaires tripartites que sont l'Etat, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs. Dans le domaine spécifique de la réforme des pensions, les représentants des personnes du troisième âge sont également associés à la réflexion en amont;

- <u>La troisième étape</u> : le processus législatif et de mise en œuvre effective des réformes. C'est au cours de cette phase que tout le dispositif législatif et réglementaire est conçu, soumis à la procédure consultative officielle, remis aux autorités compétentes pour leur adoption. La mise en

œuvre des réformes nécessitera également une stratégie de communication appropriée pour chacun des groupes cible visés par les prestations à instaurer.

Dans ce domaine, si l'absence de programmation budgétaire explique le fait que certains de ces programmes connaissent un retard dans leur mise en œuvre, il faut se féliciter de l'état d'avancement significatif du processus de réforme du système formel de sécurité sociale puisque les études de faisabilité ont été menées sur financement de la Banque Mondiale.

Globalement, l'objectif d'ensemble de la réforme vise à assurer une meilleure couverture sociale des travailleurs salariés, d'une part, par l'amélioration des prestations existantes et d'autre part, par l'introduction de nouvelles catégories de prestations pour, à la fois satisfaire les nouveaux besoins et atteindre les objectifs d'amélioration de la productivité du facteur travail.

En outre, il s'agira d'étendre le champ de couverture des prestations de sécurité sociale à d'autres catégories de la population qui en étaient jusque là exclues afin qu'ils puissent prévenir les facteurs de vulnérabilité ou faire face aux chocs inhérents à la survenance de risques sociaux.

Concernant la composante extension de la protection sociale, diverses réalisations sont à noter, notamment avec la formulation de régimes spéciaux de protection sociale pour les ruraux et les routiers. En effet, pour ce qui est du régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale, une étude de faisabilité et un plan de développement ont été réalisés et validés, avec l'appui technique et financier du BIT/STEP. Les projets de textes élaborés sont en cours d'adoption. Pour ce qui du régime de protection sociale des routiers, les études ont été finalisées, mais la mise en place du système n'a pu avoir lieu pour cause de manque d'appui budgétaire. On note cependant que la mutuelle a démarré en 2008 grâce à des financements d'acteurs privés et l'appui technique et financier de BIT/STEP. Enfin pour la promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins, les textes sur le conventionnement ont été rédigés (et adoptés en 2008).

S'agissant de la composante prévention des risques majeurs de catastrophes, il faut noter que dans les différents objectifs prioritaires inscrits dans le PAP, seul celui de la maîtrise des accidents industriels et des inondations a connu un début d'exécution. Toutefois il existe un GAP de financement à combler. Cependant, au courant de l'année 2007, le PNUD a engagé 750 000 $ US dans le cadre de l'exécution du Projet d'Appui au Programme National de Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles. La plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes qui était une recommandation forte du DSRP2 a été mise en place, et le décret signé depuis le 04 mars 2008.
S'agissant du suivi et de la protection des groupes vulnérables, les actions majeures portent sur la mise en œuvre du fonds de solidarité, le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté et la reconstruction du stock de sécurité alimentaire. En faveur des aînés, un montant de l'ordre de 1,8 milliard a été engagé dont la majorité au titre du Plan SESAME. Au profit des jeunes, environ 1,2 milliard FCFA ont été engagé par l'Etat. Pour les enfants, on relève un engagement de l'ordre de 430 millions par l'Etat et 1,8 milliard par les bailleurs. Les personnes handicapées ont bénéficié de 346 millions du BCI. Les engagements au profit des femmes en situation de vulnérabilité se montent à un plus de deux milliards.

2.4.- Programmation de la période 2008-2009

2.4.3.- AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques et catastrophes

Tableau 3 : Axe 3 - Programmation de 2008-2009

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Perspectives

	Montant DSRP	
	2008	2009
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	3,150	2,920
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	21,200	25,800
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	1,588	1,583
GROUPES VULNERABLES		
• **PROTECTION ET SUIVI DES POPULATIONS VULNERABLES**	2,687	2,132
• **PERSONNES AGEES OU AINES**	2,100	2,500
• **JEUNES**	6,440	6,294
• **ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE**	6,150	6,300
• **PERSONNES HANDICAPEES**	1,770	2,135
• **FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE**	12,100	8,928
• **PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES**	0,050	0,050
• **POPULATION**	1,702	1,702
TOTAL GENERAL AXE 3	**58,937**	**60,344**

Globalement, les prévisions d'investissements publics pour chacune des deux prochaines années montent à environ 60 milliards pour l'axe 3. L'extension de la protection sociale nécessitera à elle seule plus de 21 milliards en 2008 et s'élèvera à 25 milliards en 2009. Ce niveau élevé se justifie par les investissements à réaliser une fois les études nécessaires à l'extension de la protection sociale auront été conduites, entre 2006 et 2007. Les prévisions pour la protection des groupes vulnérables se chiffrent à 33 milliards en 2008 et 30 milliards en 2009. On note une baisse sensible des prévisions pour les femmes en situation de vulnérabilité, de l'ordre de six milliards, entre 2008 et 2009. A l'inverse, les prévisions pour les personnes handicapées augment d'un peu plus d'un milliard. Les variations restent faibles pour tout le reste.

III.- BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES

3.3.- AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques et catastrophes

Selon le document de la Stratégie Nationale de Protection Sociale du Sénégal (SNPS) :

1. **La Protection Sociale peut se définir** comme l'organisation de solidarités professionnelles, communautaire ou nationales dont le but est de (i) garantir l'accès aux biens et services essentiels ; (ii) de conduire une politique de protection et de prévention contre les risques sociaux et naturels ; (iii) de promouvoir les capacités et les potentiels de chaque individu. (iv) assurer la sécurité des biens et des investissements condition nécessaire pour une croissance durable.
2. La Protection Sociale est donc un instrument au service de la solidarité entre générations et au sein d'une même génération, ou simplement entre ceux qui ont des besoins immédiats et ceux qui n'en n'ont pas immédiatement, par le biais de transferts en espèces et en nature. Elle constitue de ce fait un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de redistribution des fruits de la croissance.
3. La protection sociale comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires qui poursuivent des buts analogues tels que les mutuelles et les régimes professionnels, d'origine formels ou informels.
4. Il convient aussi de rappeler que les systèmes modernes de protection sociale ont deux fonctions de base:

   - Une fonction de **filet de sécurité**, qui devrait garantir à chaque membre indigent de la société un niveau minimum de revenu en espèces et de services sanitaires et sociaux qui lui permettent de mener une vie décente et en préservant sa dignité;
   - Une fonction de **maintien du revenu**, qui permet aux membres économiquement actifs de maintenir un niveau de vie décent durant les périodes de chômage, maladie, maternité, vieillesse, invalidité et survie, pendant que d'autres formes de revenu n'existent pas.

5. La stratégie de protection sociale ne doit donc pas se confiner aux mécanismes de réaction aux situations créées par des changements économiques au niveau des individus. Elle prend en compte tous les services prestations notamment publiques qui favorisent la sécurité économique, la croissance et la solidarité nationale face aux risques affectant le bien être des individus et ménages et l'économie nationale.

3.3.1.- <u>Réforme et Renforcement du Système formel de Sécurité sociale</u>

Dans le cadre de la poursuite des objectifs, les actions prioritaires retenues dans le cadre du DSRP tournent autour de la mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale, du renforcement du dispositif de régulation de la sécurité sociale (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS), de la consolidation et de l'élargissement du champ de couverture pour inclure des prestations en cas de chômage involontaire et assurer une assurance sociale aux sénégalais de l'extérieur. Il est également envisagé une réforme du dispositif d'assurance maladie obligatoire des salariés qui est actuellement géré par les IPM, et de créer une structure de formation en vue de renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale.

L'objectif de la réforme d'ensemble vise à assurer une meilleure couverture sociale des travailleurs salariés par l'introduction de nouvelles catégories de prestations, notamment en vertu des engagements internationaux souscrits par l'Etat. Il s'agira également d'étendre le

champ des prestations à d'autres catégories de la population pour leur permettre de faire face aux chocs inhérents à la survenance de risques sociaux.

Trois étapes fondamentales avaient été définies dans le cadre de la mise en œuvre du processus de réforme et de renforcement du système formel de sécurité sociale :

1) Etude de faisabilité, avec des ressources limitées les études ont démarré avec ressources externes au BCI le défi principal est de mobiliser les ressources nécessaires pour la bonne continuation du processus.

2) Processus participatif/ appropriation

3) Processus législatif de mise en œuvre des réformes (application)

La première phase est en cours de mise en œuvre au niveau de la COSRISS (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale) : les premiers jalons de la réforme sont posés et permettront à moyen terme d'atteindre les objectifs visés.

Des mesures ont été prises dans le sens de **réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite** et ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IPRES. Même si des efforts restent à faire pour assurer une retraite décente, l'objectif de relever le niveau de pensions de 50% entre 2002 et 2011 a déjà été atteint en 2008.

Il convient de noter que les études à réaliser en amont, tel que préconisé dans le DSRP et dans la Stratégie nationale de Protection Sociale (SNPS), avant d'entreprendre les réformes sont formulées pour l'essentiel à travers des termes de références et nombre d'entre elles sont en cours de réalisation

En conclusion, on peut noter que les études de faisabilité des mesures préconisées pour la protection des travailleurs atypiques, la lutte contre l'évasion sociale, les sénégalais de l'extérieur, la mise en place de nouveaux filets de protection notamment l'habitat et l'assurance emploi, ne sont pas toutes disponibles ou sont en cours d'élaboration. Des mesures ont été prises dans le sens d'un relèvement des pensions ; et l'objectif d'améliorer le niveau des pensions sera réalisé dans un délai de six ans. L'assurance maladie avec les IPM après plus de trente ans d'existence présente un bilan mitigé. Plus globalement, il ressort que l'ensemble des mécanismes en vigueur ou entreprises n'a pas permis d'assurer une réelle efficacité de la couverture des salariés et des groupes socioprofessionnels visé.

RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures des objectifs importants sont assignés tels que :

- Assurer aux retraités des pensions décentes et garantir la viabilité à long terme des régimes.
- Initier des réformes pour la satisfaction des nouvelles attentes dont la retraite des Sénégalais de l'extérieur (
- Mettre en place une assurance maladie en faveur des travailleurs émigrés dont les familles sont

restées au Sénégal ;

- Assurer la couverture par une assurance maladie aux invalides et en particulier aux accidentés du travail bénéficiant déjà d'un système complet de couverture des dommages corporels et d'un revenu de remplacement à hauteur des taux d'invalidité ;

- Assurer la couverture sociale des travailleurs atypiques.

Après divers échanges sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cet axe certaines contraintes ont été identifiées. Elles sont notamment liés au faible niveau d'exécution budgétaire des actions figurant dans la matrice de mesures et la formulation des indicateurs de résultat spécifiques.

Par ailleurs, au cours des échanges, des actions ont été identifiées pour compléter la matrice des mesures prioritaires.

Tel qu'indiqué, la 1ère phase de mise en œuvre des actions inscrites à concerné des études en amont en à nécessité de faibles montants au titre des financement

Il convient de noter que les 2 phases suivantes vont nécessiter un appui financier consistant. C'est pourquoi, une revalorisation conséquente des projections financières au profit de cet axe s'impose.

Il est aussi préconisé de faire une- ***programmation pluriannuelle*** et inscrire leur financement au Budget de l'Etat

3.3.2.- Extension de la Protection sociale :

L'extension de la protection sociale vise à instaurer un système moderne s'appuyant sur des règles et des mécanismes formels basés sur la notion de prévoyance et de partage de risques mais qui intègre les valeurs d'entraide et de solidarités traditionnelles. Cela demeure une priorité essentielle du Gouvernement, des populations et des PTF dans la mesure où les systèmes actuels de sécurité sociale n'assurent qu'à peine la couverture sociale de 20% de la population totale. Le principal défi à relever est d'assurer un taux de couverture plus conséquent à moyen terme en optant pour l'extension de la protection à d'autres catégories socioprofessionnelles et en mettant l'accent non seulement sur la mutualisation de la couverture santé mais également sur la mise en place de mécanismes d'assistance aux populations affectées par les chocs autres que la maladies. Cette option est d'autant plus fondée qu'il est établi que l'absence de protection sociale participe des facteurs majeurs de basculement ou de maintien des populations dans la pauvreté.

Le diagnostic sur la situation de pauvreté des ménages a montré que ceux-ci aussi bien en milieu rural qu'urbain sont exposés à une variété de chocs qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les libérer de la pauvreté. Ces chocs qui affectent globalement toutes les communautés de bases accentuent la précarité des ménages et les maintiennent dans une situation de vulnérabilité.

La mise en œuvre de cette vision a été traduite à travers trois objectifs stratégiques notamment :

- le renforcement des mutuelles de santé et l'amélioration du système d'assurance maladie,
- la mise en place de mécanismes de prise en charge des maladies pour les personnes vulnérables,

- la mise en place de systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel.

Dans la mise en œuvre de cette vision, des évolutions fortes sont notées sur le plan institutionnel et sur la dynamique des acteurs. Des initiatives innovantes sont en train de prendre forme et touchent particulièrement l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, la formulation et l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'extension de la protection sociale aux populations vulnérables. Des acquis non négligeables sont relevés de part et d'autres mais le développement du secteur peine à atteindre sa vitesse de croisière du fait de l'insuffisance de l'engagement financier attendu de l'Etat à hauteur des ambitions escomptées. Les gaps financiers identifiés dans le PAP restent encore non résorbés faute d'inscription budgétaire. Parmi les nouveaux dispositifs prévus dans ce cadre, seul le Plan SESAME destiné à la couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus, a bénéficié d'une inscription budgétaire exécutée pour l'année 2007.

Toutefois, des ressources importantes ont été injectées sous forme de subvention dans le cadre des dispositifs déjà existants destinés à l'assistance aux groupes vulnérables notamment les systèmes de gratuités relatifs à la prise en charge des affections à soins coûteux, des accouchements et césariennes, des soins de santé pour les indigents, etc. Une meilleure articulation entre ces dispositifs et les mesures d'extension de la protection sociale rendrait plus visible les efforts fournis par l'Etat et faciliterait leur coordination et leur suivi dans le cadre du DSRP II.

Dans le cadre du renforcement des mutuelles de santé, le Ministère de la santé et de la Prévention par le biais de la Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat (CASFP) est le principal acteur gouvernemental particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette stratégie. Plusieurs activités ont été menées au moyen des ressources prévues pour le fonctionnement de cette structure mais aussi grâce à l'appui technique et financier de partenaires stratégiques. Ces ressources ont généralement servi à la réalisation d'études thématiques, la conduite de processus participatifs sur des initiatives innovantes, l'évaluation de dispositifs d'extension de la couverture maladie en cours de mise en œuvre. La démarche participative a été érigée comme socle essentiel dans les projets initiés au niveau ministériel.

Un comité de pilotage regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées a été institué au lancement de chaque processus pour assurer la participation et la transparence requise. Ce comité définit les grandes orientations et les objectifs à atteindre et s'appuie sur un groupe de travail désigné en son sein pour un mandat plus spécifique. Il en a été ainsi pour ce qui concerne la réflexion sur le cadre de conventionnement entre les mutuelles de santé et l'offre de soins, la mise en place de nouveaux régimes de protection sociale (notamment pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers), etc.

La promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins, le renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité et la mise en place de plans de communication pour la promotion des mutuelles de santé figurent toujours comme priorité dans la poursuite de cet objectif stratégique. Cependant, elles doivent être renforcées par d'autres mesures prioritaires mettant l'accent entre autres sur :

- le renforcement du soutien matériel, financier et méthodologique aux structures faîtières et aux mutuelles de santé existantes et émergentes. La CAFSP qui assure la tutelle des Mutuelles de santé devrait être suffisamment renforcée en moyens lui permettant de

mieux jouer son rôle d'accompagnement dans ces processus. Il lui revient à ce titre de faire preuve de force de proposition pour traduire cette action en programme opérationnel en rapport avec les partenaires intéressés.

- le développement progressif de structures faîtières vers la création au moins d'une union par région. En dépit du travail important réalisé sur le terrain par les structures d'appui en terme de structuration et de renforcement de capacités, la coordination et le suivi devraient être renforcés à ce niveau pour permettre une meilleure visibilité de ces actions et leur articulation budgétaire avec le PAP. Le cadre national de concertation qui regroupe les différents acteurs du mouvement mutualiste devrait être davantage mis à profit pour répondre à cette préoccupation.
- l'appui aux initiatives de couplage micro assurance santé et micro finance (APROFES, PAMECAS, autres). Il s'agira de capitaliser les « success stories » et d'étudier les possibilités de promotion de mécanismes similaires. En effet, ces cadres de solidarité déjà constitués dans le domaine économique devraient être amenés à franchir un autre palier sur le plan social par l'intégration d'un volet protection social. Par exemple, l'accès à certains produits ou services IMF pourrait être conditionné à une couverture préalable du bénéficiaire par un système d'assurance maladie.
- la Mise en œuvre d'un projet de démonstration de la mutualisation du risque maladie dans le cadre de la décentralisation. Ce projet est déjà intégré dans la stratégie nationale de couverture du risque maladie pour les Sénégalais portée par le Ministère de Santé et de la Prévention. La phase pilote est en cours de préparation en partenariat avec l'USAID/FPS. Celle-ci devrait s'étendre sur trois ans pour un coût d'environ 7 milliards.
- dans le cadre de la mise en place des mécanismes de prise en charge des maladies pour les personnes vulnérables, les principales actions prioritaires inscrites dans la matrice des mesures étaient relatives à l'amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale d'une part, et d'autre part, à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses. Même s'il convient de relever beaucoup d'acquis dans le secteur en terme d'initiatives, il faut souligner qu'au niveau de la mise en œuvre des actions prioritaires de la matrice, les avancées notées sont encore très modestes. Elles tiennent particulièrement à la réflexion en cours sur l'évaluation des initiatives de gratuité débouchant à la proposition de création d'un Fonds d'achat/Solidarité devant aider à l'amélioration du mode de financement et de ciblage des bénéficiaires potentiels. Néanmoins, l'existence de ces dispositifs s'offre comme autant de mesures qu'il convient de consolider par :
    - la mise en place d'un système de pérennisation des initiatives de gratuité (Fonds d'achat, Fonds de solidarité). La faisabilité de ce système est en cours d'étude sur l'initiative du Ministère de la Santé et de la Prévention. Ce dispositif permettra de valoriser les acquis sur les initiatives de gratuité tout en améliorant le mode de financement et le ciblage des bénéficiaires. Il fera la promotion d'un système de contractualisation plus efficace entre l'offre de soins et les dispositifs spécialisés dans la gestion de la demande de soins comme les mutuelles de santé et les nouveaux régimes de protection sociale en cours de mise en place. De plus, ce système pourra apporter une plus value dans la recherche de financement au profit des groupes vulnérables en dehors des ressources de l'Etat (notamment auprès d'autres partenaires se retrouvant dans les objectifs poursuivis).
    - l'extension de la gratuité des soins à tous les groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans, handicapés, indigents). Cette mesure aura un effet direct sur l'objectif d'extension de la couverture maladie. La levée des barrières financières pour ces groupes devrait permettre un recours plus rapide aux structures de soins avec

comme impact la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile et la protection des familles cibles contre les chocs liés à la maladie.

- la mise en place des mécanismes d'articulation entre les initiatives de gratuité et le développement des mutuelles de santé. Il s'agit ici de faire évoluer la gratuité vers une approche préventive de couverture maladie impliquant les communautés de base. Cela devrait aider à crédibiliser davantage ces systèmes d'assurance communautaire dont le fonctionnement est essentiellement basé sur des ressources propres. Qui plus est, des études récentes auraient montré qu'ils offrent des avantages comparatifs dans l'identification, le ciblage des bénéficiaires et le contrôle de la consommation des prestations du fait surtout de leur proximité et de leur ancrage dans les réalités locales.

Dans le cadre de la mise en place de systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les acteurs du secteurs du secteur informel, les évolutions significatives tiennent à l'expérimentation de systèmes de protection sociale de grande envergure ciblant les populations du monde rural et du secteur informel. Ces régimes s'inscrivent carrément dans une approche protection sociale et couvrent un champ varié allant au-delà de la couverture maladie.

L'année 2007 a été surtout mise à profit pour dérouler les phases préalables relatives aux études de faisabilité et à l'animation des processus participatifs pour retenir avec les parties prenantes les meilleurs schémas et l'élaboration de plans de mise en œuvre de ces régimes.

Chaque régime a prévu un plan de financement dans lequel il est attendu de l'Etat une subvention pour la mise en place des régimes d'une part, et d'autre part une subvention pour la pérennisation du régime pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture. Ainsi, même si des lenteurs ont été notées dans la mise à disposition des subventions escomptées pour 2007, des avancées significatives sont relevées dans le processus de mise en œuvre de ces régimes. Le régime pour les ruraux a obtenu à travers le Ministère de l'Agriculture une inscription budgétaire pour 2008 de l'ordre de 310 millions relative à la subvention attendue de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action. Il n'en est pas de même pour le régime des routiers qui souffre encore d'un défaut d'ancrage institutionnel et de portage politique adéquat au niveau ministériel. Néanmoins, il a pu franchi des étapes importantes de sa mise en œuvre débouchant sur son démarrage effectif en début 2008 grâce au soutien des PTF et du secteur privé.

En perspective, les priorités restent la poursuite de la mise en œuvre de ces régimes avec la mobilisation conséquente des subventions attendues à travers le budget du Gouvernement et la prise en compte des autres groupes socioprofessionnels et catégories sociales non encore couvertes.

En définitive, le défi lié à l'extension de la protection sociale a suscité une réelle dynamique dans la recherche de réponses innovantes et appropriées à la fois au niveau des décideurs politiques, des acteurs de la société civile, des partenaires d'appui et des populations cibles elles-mêmes. Beaucoup de ces réponses ont déjà fait l'objet d'une systématisation à travers les instruments de politiques de référence tels que le DSRP, la Stratégie Nationale de Protection sociale, le Plan Stratégique de développement des Mutuelles de Santé, etc. Beaucoup d'initiatives ont été mises en œuvre pour matérialiser les orientations stratégiques indiquées dans ces documents mais force est de reconnaître qu'on est encore loin de triompher des défis soulevés par l'exclusion de l'écrasante majorité de la population des systèmes actuels de protection sociale. L'urgence de palier cela, dans un contexte où la pauvreté et la précarité sociale ne cesse de gagner du terrain, montre tout l'intérêt et la pertinence de l'option de faire de l'extension de protection sociale un objectif stratégique à atteindre à travers la mise en œuvre du DSRPII.

Il ressort, également, aujourd'hui qu'en regard de l'acuité des risques sociaux, relevés comme facteurs déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, la protection sociale devient non plus seulement un moyen de lutte contre la pauvreté mais plus que cela, elle apparaît comme un levier de développement dont la non prise en charge adéquate compromettrait tout progrès dans les autres secteurs de développement. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile autant que les populations à la base, devraient lui accorder plus de place dans leurs préoccupations prioritaires mais surtout dans leur arbitrage budgétaire.

RECOMMANDATIONS

Eu égard aux enseignements tirés plus haut, il s'agira de poursuivre la dynamique indiquée à travers les objectifs stratégiques unanimement confirmés comme réponses pertinentes par rapport au défi de l'extension de la protection sociale. Pour ce faire les recommandations suivantes sont préconisées en direction des décideurs politiques et des partenaires d'appui :

- Renforcer les critères de ciblage des bénéficiaires des systèmes de gratuité et de protection sociale en général en intégrant la dimension pauvreté. La réflexion en cours doit être élargie aux acteurs ayant déjà capitalisé des expériences sur des mécanismes d'identification des groupes les plus en besoin d'être assistés. En ce sens, il convient de tenir en compte davantage la dimension communautaire dans le processus de ciblage à l'instar des expériences développées par certaines ONG avec les mutuelles de santé.
- Mettre en œuvre les plans d'action relatifs aux nouveaux régimes de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers. A ce niveau, davantage d'efforts doivent se faire pour la mise à disposition des moyens attendus conformément aux engagements des différentes parties prenantes.
- Veiller à la traduction des mesures d'actions prioritaires en projets ou programmes opérationnels pris en compte dans le budget du gouvernement. Pour cela, le portage institutionnel de ces mesures par les ministères concernés doit être suffisamment assuré.
- Veiller à l'articulation du régime de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et le système d'assurance contre les risques agricoles en cours de mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale. Ces projets doivent s'intégrer en cohérence avec la vision du Document de Politique Nationale de développement Coopératif du Sénégal.
- Veiller à la prise en compte de la dimension genre dans le montage et la mise en œuvre des systèmes de protection sociale. Cela doit davantage être mis en relief dans les mécanismes de ciblage qui nécessitent encore beaucoup d'amélioration.
- Etendre la gratuité des soins à tous les groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans, enfants en situation de vulnérabilité, handicapés, indigents). Cette mesure aura un effet direct sur l'objectif d'extension de la couverture maladie. La levée des barrières financières pour ces groupes permet un recours plus rapide aux structures de soins avec comme impact la réduction du taux de mortalité infanto- juvénile et la protection des familles cibles contre les chocs liés à la maladie ;
- Favoriser une synergie entre les différents projets existants d'une part et d'autre part entre les initiatives de gratuité pour une meilleure optimisation des ressources.
- La mise en place d'un système de pérennisation des initiatives de gratuité (Fonds d'achat, Fonds de solidarité, SESAME, accouchement et césarienne etc.);
- Favoriser une meilleure articulation de l'axe 3 avec l'axe 2: considérer la micro assurance santé prévue dans le cadre de l'extension de la protection sociale comme un facteur nécessaire à la pérennisation des activités de micro finance

3.3.3- Gestion des Risques de Catastrophes :

L'objectif majeur est de créer les conditions nécessaires, au développement de la culture de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes à tous les niveaux et la promotion de l'intégration de la prévention et de la réduction des risques majeurs de catastrophes dans les politiques de développement durable, de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit également de mettre en place des filets de sécurité pour éviter le basculement de populations quand interviendront des chocs et risques liés aux différents aléas. Les actions prioritaires retenues dans la matrice des mesures du DSRP tournent autour (i) de la mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale, (ii) la mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile, (iii) de la mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations

Les projets et les programmes sont à l'état de formulation ou d'études depuis août 2007. Dans les différents objectifs prioritaires inscrits dans le PAP, seul celui de la maîtrise des accidents industriels et des inondations a connu un début d'exécution. En revanche, le processus de formulation du programme National de Réduction des Risques Majeurs est en cours. Ce projet financé par le gouvernement du Sénégal et le PNUD, sur la base d'une approche basée sur la Gestion Axée su les Résultats (GAR), participative et inclusive, a conduit la planification de l'exercice 2007. Du fait la spécificité de la problématique, de la nouveauté des thématiques abordés et du cadre institutionnel à façonner, le « Projet d'Appui au Programme National de Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles dans le contexte de Réduction de la Pauvreté » a travaillé pour mettre en place le dispositif programmatique pour favoriser l'émergence. Des activités phares sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes dont le décret portant sa création a été signé par le Président de la République le 04 Mars 2008, une analyse institutionnelle de la plateforme nationale de Réduction des Risques a été réalisée sous le double prisme de l'approche SOWT (force, faiblesse, contrainte et opportunités) et sur l'approche comparative pays (Sénégal et Madagascar), un travail approfondi pour la mise en place d'une base de données Réduction des Risques est réalisé pour alimenter le Système d'Alerte en cours de formulation, le plan de contingence national, l'actualisation du cadre juridique et réglementaire régissant le secteur.

Dans cette composante, la couverture des risques agricoles qui est fondamentale dans la mise en place de filets de sécurité dans le secteur de l'agriculture qui regroupe 70% de la population, une étude prospective portant sur l'articulation entre changement climatique et risques agro-sylvo-pastoraux est en cours. Il en est de même du programme de mise en place du plan de communication et de mobilisation sociale qui est un préalable au renforcement de la capacité de réponses des différents acteurs (Etat, populations, collectivités locales etc.) aux chocs et risques.

La Direction de la Protection Civile (DPC) assure l'ancrage institutionnel du projet et envisage de mettre sur pied un fonds d'urgence pour la réduction des risques de catastrophe.

Le conseil supérieur de la protection civile assure un plaidoyer pour un renforcement des capacités des comités régionaux et auxiliaires de protection civile.

Le fonds de solidarité nationale et le commissariat à la sécurité alimentaire, mènent des actions conjointes sur toute l'étendue du territoire. Il en est de même pour le fonds de calamité et le fonds national d'assurance agricole mis en place dans le cadre de l'appui aux sinistrés.

Aussi, dans le cadre de la recherche de moyens pour faciliter la prévention des aléas climatiques qui affectent le développement du Sénégal et la sécurité alimentaire de sa population, des financements ont été trouvés, avec l'appui des bailleurs, pour permettre le démarrage du projet

régional "Suivi de la Vulnérabilité au Sahel", exécuté en collaboration avec le Centre Régional AGRHYMET. Ce projet qui contribue à renforcer les capacités de la Direction de la Météorologie Nationale du Ministère des Transports Terrestres et des Transports Aériens de mettre en place des outils en vue du suivi météorologique des cultures et de l'identification des zones à risque de catastrophe naturelle. Les services de la météorologie disposent de stations et de plusieurs applications dans le domaine maritime, agricole, aéronautique avec des informations grand public et spécialisées (non diffusées) ; Plusieurs outils de communication sont disponibles et le service de la météo élabore un bulletin d'alerte destiné aux autorités spécialisées.

Le CONGAD mobilise des ressources matérielles et financières pour des actions humanitaires et organise des campagnes de sensibilisation centrées sur des risques spécifiques de catastrophes.

Nous pouvons également noter l'implication d'ONG actives dans la RRC, et qui ont intégré un certain nombre de dispositions spécifiques relatives à l'identification des risques, à l'analyse des effets des risques, sur la sensibilisation des populations selon les dangers et les mesures à adopter, sur la préparation et à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'intervention.

CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS

Les contraintes relevées sont les suivantes :

1. Les acteurs sont certes nombreux et volontaristes, mais il existe de réels problèmes de coordinations des actions de RRC.
2. Cet éclatement entre de multiples services et organismes n'est toutefois pas profitable à un traitement rapide du risque qui devrait systématiquement faire appel à une coordination institutionnelle, et une rapidité dans la riposte.
3. La politique de Réduction des Risques de Catastrophe nécessite alors une vision globale et non pas sectoriel de l'intervention, et doit être accompagnée de mécanisme de coordination des institutions et des décisions. Cela implique un type de gouvernance reposant sur l'information et la participation de tous les acteurs.
4. Les populations étant les premiers à être affectées par les catastrophes, ont du mal à s'approprier la problématique de la réduction des risques de catastrophe.
5. Aucune formation n'est donnée aux populations, qui, très souvent, sont prises de cours par les événements catastrophiques

Recommandations formulées :

- Rendre opérationnelle la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe
- Combler les GAP de financement des programmes retenus dans le PAP
- Promouvoir une culture de la prévention des risques de catastrophe
- Valoriser les mécanismes traditionnels de prévention des aléas
- Mettre en place des mécanismes durables de «*fund raising*» aptes à débloquer rapidement des fonds et des investissements publics en faveur de la mise en état d'alerte, de la prévention et de la mitigation.
- Mettre en place au niveau régional des mécanismes de suivi et de coordination des activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ;
- Mettre en place un système d'alerte précoce

- L'articulation des programmes de réduction des risques de catastrophe avec les objectifs de la stratégie nationale de protection sociale et les indicateurs de suivi du **DSRP**

23.3.4.- La protection des Groupes vulnérables :

De nombreuses interventions de l'Etat appuyées par les partenaires au développement et la société civile contribuent à la protection des groupes vulnérables au Sénégal. Les réalisations des interventions majeures au bénéfice des groupes (personnes âgées ou aînés, jeunes, enfants, personnes handicapées, femmes, réfugiés ou rapatriés) sont résumées ci après.

Dans le souci de favoriser un meilleur impact des interventions des actions de lutte contre la pauvreté sur les conditions de vie des populations cibles, il a été mis en place au sein du Ministère chargé du Développement Social, une Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la pauvreté. Ladite Cellule joue un rôle d'interface stratégique des partenaires au développement et constitue un bon instrument de suivi-évaluation. Elle a eu réalisé la conception et la mise en place d'un Système de Suivi Opérationnel de Lutte contre la Pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs.

Les efforts déjà soutenus dans le cadre des projets et programmes de lutte contre la pauvreté méritent d'être poursuivis et renforcés avec un accent plus soutenu sur la protection sociale des groupes vulnérables, les systèmes de ciblage et de suivi évaluation des transferts de ressources financières avec des Indicateurs qualitatifs et quantitatifs objectivement vérifiables afin d'accroître la crédibilité et l'efficacité de l'aide publique au développement conformément aux recommandations des Accords de Paris. Ces axes d'intervention devraient également s'inscrire dans une vision commune à long terme avec un cadre de cohérence sectorielle et multisectorielle prenant en compte les exigences d'équité et d'égalité de genre dans une perspective de partenariat solidaire et dynamique.

Un document de projet sur le renforcement et la décentralisation du dispositif de suivi-évaluation opérationnel des actions dirigée vers les groupes vulnérables, pour un coût de 350.000.000 F, est déjà disponible avec un début d'engagements inscrits dans le BCI 2008 de l'ordre de 30 000 000 FCFA. Il s'agira de mobiliser le financement attendu des partenaires extérieurs pour la période 2008-2010.

Grâce au financement de l'Etat d'un montant de 1,7 milliard FCFA accordé au Plan Sésame, près de 7000 patients ont bénéficié des soins de santé dans les structures de santé publique à travers tout le territoire national. Deux centres spécialisés en gériatrie ont été réhabilités. Le projet d'appui à la Promotion des Aînés (PAPA) va bientôt démarrer ces activités avec une inscription au BCI de 104 millions FCFA en 2007. La revalorisation et le paiement des pensions des personnes retraitées selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle sont parmi les mesures qui contribuent aussi à la protection et au bien-être des aînés.

Le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ) a financé 30 projets en faveur des jeunes pour un montant total de plus de 272 millions en 2007. Ce fonds s'est renforcé avec le Programme dit « Tout Petit Crédit ». Les conditions d'accès des promoteurs à cette ligne de crédit sont plus souples avec des taux d'intérêt plus bas. Plusieurs autres interventions en faveur des femmes et des jeunes concernant la création de la richesse et des activités génératrices de revenus sont inscrites dans l'Axe I du DRSP.

Avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), en 2007, 509 jeunes dont 241 filles ont bénéficié de formation en entreprenariat ; 923 plans d'affaires sont élaborés dont 658 sont remis aux promoteurs. Un total de 173 jeunes ont pu trouver un travail temporaire ou un stage ; 326 emplois ont été créés à partir effectivement financés par le fonds. Cette offre de services à travers le FNPJ et l'ANEJ est loin de satisfaire une demande très forte provenant des jeunes.

Au titre des réalisations majeures au bénéfice des enfants en situation de vulnérabilité, on compte la mise en place du Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER), la conduite de plusieurs études sur la situation des enfants mendiants à Dakar et Thiès et les principales zones pourvoyeuses ainsi que le lancement de la deuxième phase des interventions opérationnelles de retrait, réhabilitation et retour en milieu familial des enfants mendiants. Le Projet d'appui à la mise en œuvre d'un Programme Assorti de Délai pour l'abolition des pires formes de travail des enfants appuyé par les partenaires (Bureau International du Travail) a permis de doter le Sénégal d'un Plan cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants validé en novembre 2005, assorti d'un plan d'action prioritaire pour la période 2007-2015. En 2007, près de 700 villages ont déclaré publiquement l'abandon de l'excision et des mariages précoces portant à 2661 le nombre total de villages ayant procédé à ces déclarations. La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale a renforcé la capacité des agents grâce à un appui d'environ 53 millions de la Coopération Française. Un financement de la coopération espagnole a permis à cette direction de procéder à la construction d'un centre d'adaptation social.

Le "Projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants au Sénégal" du Ministère de la Famille, financée à hauteur de 815 000 Euros, a démarré à la fin de 2007. Ce projet vise à améliorer la protection des enfants les plus pauvres, à travers le soutien à la réalisation d'initiatives de lutte contre la traite, la mendicité, l'exploitation sexuelle des mineurs et le travail domestique précoce, en cohérence avec la SRP , ainsi qu'avec les politiques nationales de décentralisation. L'UNICEF a investi plus de 581 millions FCFA en 2007 dans le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des enfants ; notamment les plus vulnérables

Avec l'appui du Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSRP), de la Banque Mondiale un financement BCI de 358 millions mobilisé en 2006, le programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées (RBC) a permis, entre autres, de créer 450 Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en vue d'accroître les revenus de 4500 personnes handicapées et d'acquérir des appareils de réadaptation pour 1050 personnes.

Les femmes ont bénéficié de nombreuses réalisations concernant surtout les activités génératrices de revenus à travers le Projet de Lutte contre la Pauvreté, le Programme de l'Agence du Fonds de Développement Social et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté pour environ deux milliards. Toutefois, la mise en place de la Stratégie Nationale pour l'Equité et le Genre a connu un retard mais des fonds sont programmés sur le BCI 2008 pour un démarrage effectif. L'Observatoires des Droits de la Femme, qui a tardé à voir le jour, devrait être mis en place cette année. Deux rapports sur la Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) viennent d'être soumis pour observation au comité national des experts.

L'Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (ANRAC) a bénéficié d'un financement annuel de 99 millions de 2005 à 2008 comme fonds de contrepartie du financement de neuf milliards FCFA de la Banque Mondiale du Projet d'Appui d'urgence à la Reconstruction de la Casamance (PARC). L'ANRAC procède à la réhabilitation, la reconstruction des infrastructures sociales (routes, écoles, services de santé) et à l'appui aux

activités d'alerte et prévention des conflits, de leur l'impact social et sur l'environnement. Ses actions viennent s'ajouter à celles des volets portant sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration, le déminage et l'appui aux personnes déplacées ou réfugiées qui retournent dans leurs localités.

L'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture (A.N. REVA) est opérationnelle seulement depuis octobre 2007 avec la nomination du Directeur Général. Elle a déjà pu mobiliser 364 millions FCFA en 2007. Elle a développé un partenariat avec le Royaume d'Espagne pour un financement de 10 millions d'Euros et avec le Royaume du Maroc pour un financement de 596 millions FCFA. Elle a mis en place une douzaine de fermes villageoises modernes et fait la promotion de fermes de type d'excellence et agropastorales ainsi que de pôles aquacoles.

Dans le domaine de la population, la Direction de la Population et des Ressources Humaines (DPRH) s'est investie dans l'amélioration de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population avec un financement BCI annuel de 137 million CFA en 2006 et 2007. Le Projet pour la Promotion des jeunes (PPJ) a mené des activités de sensibilisation sur la santé de la reproduction et offert des services à près de 200 000 jeunes et adolescents et adolescentes en 2007 avec un financement de 179 millions FCFA.

Sur une période plus longue (2004-2007), trois grands programmes ont aussi contribué à la réduction de la vulnérabilité : le Projet de Lutte contre la Pauvreté financé pour un montant d'environ 15 Milliards de F CFA ; le Programme de l'Agence du Fonds de Développement Social pour un montant de 24 milliards de F CFA ; et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté pour un montant de 2,5 milliards de F CFA. Les réalisations de ces interventions portent sur l'accès des Organisations Communautaires de Base et groupes vulnérables aux services sociaux, les infrastructures et équipements ; l'accès des organisations communautaires de base et groupes vulnérables aux services de la micro-finance et aux activités génératrices de revenus ; le renforcement des capacités des organisations communautaires de base et groupes vulnérables ; enfin la mise en place d'un système de gestion et de suivi de la pauvreté pour 275 millions entre 2003 et 2006.

Les réalisations en faveur des groupes vulnérables sur ressources budgétaires (BCI) ont été modestes en 2007 du fait que les allocations planifiées ont été très faiblement mobilisées à cause des tensions de trésorerie. Ces tensions peuvent continuer en 2008. Plusieurs services nationaux ne maîtrisent pas les mécanismes de mobilisation des ressources PTIP, ce qui dénote une appropriation encore faible du DSRP II et certainement une insuffisance de la communication entre les différents acteurs.

CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS

Les contraintes majeures suivantes ont été relevées ;

- Une mobilisation insuffisante des ressources au profit des groupes vulnérables ;
- une méconnaissance des mécanismes de mobilisation des ressources PTIP par plusieurs services de l'Etat, traduisant ainsi une faible appropriation du DSRP par ces derniers;
- des capacités techniques limitées en planification, suivi, évaluation et gestion des programmes ; des capacités opérationnelles et en ressources humaines limitées ;
- l'insuffisance des données et informations relatives aux groupes vulnérables ;

La revue recommande de :

- renforcer la cohérence du cadre institutionnel de lutte contre la vulnérabilité ;
- renforcer l'application des mesures, des lois et des conventions tendant à protéger les populations vulnérables ;
- systématiser et améliorer le ciblage et le suivi sur les interventions au bénéfice des populations vulnérables ; et améliorer la disponibilité des données relatives à cette catégorie de la population ;
- étendre les interventions de protection de prise en charge à des catégories de population vulnérables insuffisamment prises en compte, notamment les populations rurales, les enfants des migrants ;
- renforcer la prévention de la vulnérabilité en relation avec les interventions appropriées des axes et et 2;
- harmoniser les approches et les instruments de planification et du suivi du DSRP avec ceux du Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) notamment à travers l'application par les programmes nationaux de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- renforcer les capacités nationales de tous les services nationaux à la formulation des politiques, programmes, projets et stratégies selon la GAR et l'ABDH ;
- Analyser les interrelations entre l'axe 3 et l'axe 1 : certains objectifs et actions prioritaires concernant les jeunes, l'ANRAC et le Plan REVA, qui contribuent à la création de richesse, devraient être inscrits dans l'axe 1 plutôt que dans l'axe 3 : le domaine population, en tant qu'il concerne les questions de population et de développement, devrait être inscrit dans l'axe 2.

Conclusion partielle :

Il ressort aujourd'hui que eu égard à l'acuité des risques sociaux, relevés comme facteurs déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, la protection sociale devient non plus seulement un moyen de lutte contre la pauvreté mais plus que cela, elle apparaît comme un levier de développement dont la non prise en charge adéquate compromettrait tout progrès dans les autres secteurs de développement. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile autant que les populations à la base, devraient lui accorder plus de place dans leurs préoccupations prioritaires mais surtout dans leur arbitrage budgétaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES AU TITRE DE LA PROTECTION SOCIALE

- Instituer un mécanisme permanent de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies qui devra veiller à l'harmonisation et la mise en cohérence des actions initiées dans le cadre de la stratégie
- Instituer un mécanisme d'évaluation et de partage d'information sur les dispositifs de protection sociale avec tous les acteurs concernés afin de favoriser les conditions d'échange et de réflexion concertée sur l'impact des mesures initiées et la prise en compte des résultats de la recherche dans le cadre de la définition des politiques.
- Instaurer un mécanisme de contrôle de la fiabilité des données pour pallier à l'absence de système centralisé de production de données dans le secteur de la protection sociale qui est un handicap réel affectant la fiabilité des statistiques existantes.

- Accompagner de manière plus soutenue la mise en œuvre des plans d'actions qui s'inscrivent dans la matérialisation des mesures d'actions prioritaires.
- S'impliquer davantage comme partie prenante du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires du DSRPII.
- Appuyer la mise sur pied d'un système d'information pour le suivi des indicateurs sur la protection sociale en général.
- Inscrire la protection sociale dans les priorités en se fixant comme objectif d'atteindre un ratio budgétaire pour le gouvernement
- Promouvoir la diversification des mécanismes de financement de la protection sociale
- Inscrire le droit à la Protection sociale incluant les transferts sociaux dans la législation nationale et la constitution ;
- Faire la campagne en faveur du droit à la protection sociale et mettre en exergue son impact au plan du développement et de la redistribution, en utilisant efficacement les médias et les partenariats avec le gouvernement, les partenaires publics et privés

.